

Influencer les décisions politiques quand on vit la pauvreté, est-ce possible ? Quelques expériences en ce sens au Québec

Ensemble que voulons-nous changer ? Quelles sont nos réussites ? Quels sont les obstacles ? Comment arrivons-nous ou pas à influencer les décisions politiques ? Quel est le prochain pas ? De quoi avons-nous besoin pour faire ce pas ?

De quoi est-il question ?

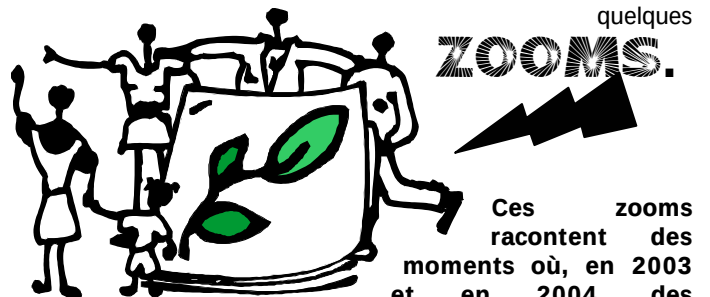
C'est l'histoire d'un mouvement citoyen au Québec. Il a proposé en 2000 une loi pour un Québec sans pauvreté. Il a vu, en décembre 2002, son parlement adopter et ceci, à l'unanimité, une loi allant dans le même sens – mais moins loin. Il voit maintenant un gouvernement de droite élu en avril 2003 empirer les conditions de vie des plus pauvres alors qu'il est obligé par cette loi d'améliorer leur situation.



Comment fait-on alors pour tenir bon ?

Malgré cela, le Collectif pour un Québec sans pauvreté persiste à agir en cohérence avec le principe qu'il met de l'avant depuis le début, à l'effet que les personnes en situation de pauvreté soient associées aux processus qui les concernent. Cette façon d'agir continue de porter des fruits. Elle fait son chemin dans divers réseaux. Elle attire l'attention des journalistes et des éditorialistes. Elle interpelle les consciences de certains parlementaires. Dans une lutte qui s'annonçait difficile, un choix a été fait : «qu'on gagne ou qu'on perde, pouvoir se dire qu'on l'aura vécu ensemble, avec les personnes en situation de pauvreté».

Bref, à un moment d'objection et de résistance, sans gloire, parce que rien n'est glorieux quand les résultats concrets sont que les plus pauvres se retrouvent encore plus pauvres, voici quelques



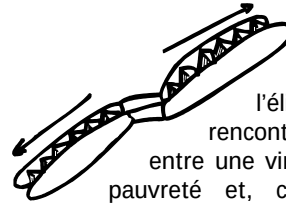
Ces zooms racontent des moments où, en 2003 et en 2004, des décideurEs ont été confrontéEs à la parole et à l'action de personnes qui vivent, au bas de l'échelle sociale, les conséquences d'une société ultracapitaliste qui les rend systématiquement encore plus pauvres.

Commençons par raconter.

Les questions viendront ensuite.

Zoom 1

Les escaliers roulants



Octobre 2003. Pour la troisième année, dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, une rencontre a lieu à l'Assemblée nationale entre une vingtaine de personnes en situation de pauvreté et, cette fois-ci, une cinquantaine de parlementaires. Dans une déclaration commune préparée la veille, les personnes en situation de pauvreté comparent la société à un palier d'où partirait un escalier roulant vers le haut et un escalier roulant vers le bas. Vivre la pauvreté c'est comme être placé en bas d'un escalier roulant qui descend et se faire dire : «monte!» Elles rappellent que la prestation d'aide sociale a perdu 30% de sa valeur en vingt ans. L'escalier a descendu. Le groupe dit aux parlementaires : «Au lieu de vous acharner à nous faire monter des escaliers qui descendent, occupez-vous donc des escaliers !» Il manifeste une certaine impatience : «L'année dernière vous nous avez écoutéEs, mais on a pas vu de changements. Alors pour finir on a une question. Vous nous avez écoutéEs aussi aujourd'hui. Est-ce que cette fois-ci vous avez bien saisi le message ?» Les parlementaires échangent des regards impressionnés. Dans les mois qui suivent, la déclaration du groupe circule beaucoup au Québec et dans d'autres pays. L'image reste et sert à expliquer.

Zoom 2

Le ministre des Finances mis au défi



Mars 2003. «Savez-vous quel est le montant de la prestation d'aide sociale de base au Québec ?» demande la porte-parole du Collectif au ministre des Finances. «Euh, vous savez j'ai affaire à beaucoup de chiffres dans mon travail...» répond évasivement le ministre des Finances. Le Collectif se donne comme objectif de faire connaître à l'ensemble des parlementaires et au grand public le montant de cette prestation, constamment dévaluée depuis 20 ans par défaut d'être indexée, qui est alors de 533\$ par mois. Il est impossible d'arriver avec un tel montant au Québec. Il serait normal que la prestation d'aide sociale, qui est le revenu de survie d'environ 390 000 personnes, les plus pauvres au Québec, leur permette de couvrir leurs besoins de base. Encore faut-il que les décideurEs, qui n'ont pas à se préoccuper du prix du litre de lait ou du ticket de métro, prennent conscience de ce dont on parle.

Avec le Carrefour de savoirs sur les besoins essentiels, un groupe d'une douzaine de personnes dont la plupart sont en situation de pauvreté, le Collectif prépare un petit cahier «Le 1er fera-t-il le mois ?». Il raconte, du point de vue de personnes qui doivent traverser un mois avec un si petit montant, ce que ça les amène à vivre. Toujours avec le Carrefour, il lance un outil de sensibilisation qui permet à toute personne de faire son budget d'un mois, de le comparer à celui d'une personne à l'aide sociale ou au salaire minimum et de se poser ces questions : ai-je couvert mes besoins ? suis-je sortiE de la pauvreté ? en quoi la société aura-t-elle été plus riche de moi ?

Des membres du Carrefour participent avec le Collectif à une consultation prébudgétaire organisée par le ministre des

Finances et mettent le ministre au défi de faire un budget mensuel pour une personne avec 533\$ avant de présenter le budget du Québec avec ses milliards. Le ministre s'y engage... et ne le fera pas, mais les médias s'emparent de la question. Une caricature en première page du *Soleil*, un quotidien de Québec, montre que le message a passé. À la fin du mois, beaucoup de gens connaissent maintenant le montant de la prestation.

Quant au Carrefour de savoirs, il s'engage dans une recherche approfondie : chacun de ses membres fera un suivi attentif de ses revenus et dépenses pour le mois de mars pour montrer la différence que produit le fait d'avoir ou pas un revenu qui permette de couvrir ses besoins. Cette recherche servira par la suite à étoffer une présentation en commission parlementaire.

Zoom 3

Le ministre de la Solidarité sociale retourne quarante ans en arrière



Avril, juin, septembre, octobre 2004. Le ministre des Finances a programmé dans son budget une nette amélioration des allocations familiales et l'introduction d'une Prime au travail.

Ces mesures et d'autres font partie du plan d'action que le ministre de la Solidarité sociale annonce répondre avec beaucoup de retard aux exigences de la loi sur la pauvreté. Le gouvernement dit investir 2,5 G\$ sur cinq ans dans la lutte contre la pauvreté... sauf qu'il en a déjà compensé une partie par des reculs et des hausses de tarifs. Par ailleurs si certaines mesures auront du bon pour plusieurs familles à faible revenu, d'autres font reculer la situation des plus pauvres, soit les deux-tiers des personnes à l'aide sociale qui sont jugées sans contraintes sévères à l'emploi et qui reçoivent la plus petite protection sociale, soit 533\$ par mois, un montant qui est très loin de couvrir les besoins essentiels dans le contexte québécois. Sous un prétexte d'«incitation à l'emploi», on programme même la détérioration accrue de leur prestation qui ne sera indexée en janvier 2005 qu'à la moitié de la hausse du coût de la vie.

Le ministre dépose en juin un projet de loi, le 57, qui changerait la loi actuelle de l'aide sociale pour une régime encore plus rétrograde. Il réintroduit des débats déjà faits sur la saisie des chèques d'aide sociale pour non paiement de loyer. En septembre il réintroduit une coupure de 100\$ pour partage de logement avec un parent non à l'aide sociale. À chaque fois les médias démagogiques s'emparent de l'affaire et cassent du sucre sur le dos des personnes à l'aide sociale, jugées parasites de la société et tout ce que vous voulez.

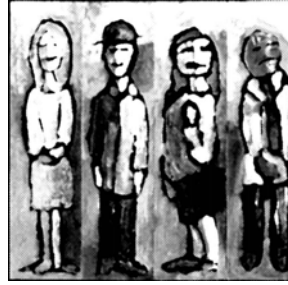
En commission parlementaire sur sa réforme de l'aide sociale, le ministre se fait odieux devant la majorité de témoignages et des présentations qui viennent lui dire que les changements qu'il apporte n'ont pas d'allure et qu'il doit appliquer la loi sur la pauvreté. On peut remarquer que beaucoup de groupes présentant des mémoires ont tenu à venir avec des personnes en situation de pauvreté.

Commence un automne «rouge» où de plus en plus de personnes porteront un morceau d'adhésif rouge signifiant leur objection à ce qu'on force tant de gens à vivre dans le «rouge». En novembre, dix mille personnes viendront le dire devant les lieux du congrès du parti libéral, le parti au pouvoir.

Aide sociale
ÇA SUFFIT LES PRÉJUGÉS

Zoom 4

Lors d'un petit déjeuner, des députéES sont misES à l'aide sociale



10 novembre 2004.

Puisque les escaliers roulants ont continué de descendre vers le bas et vu que le fait de savoir que la prestation est de 533\$ ne semble par suffire, avec l'accord du président de l'Assemblée nationale, qui fait l'invitation, le Collectif décide de consacrer la quatrième

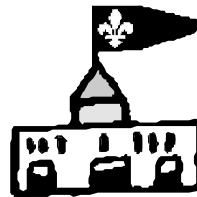
rencontre entre personnes en situation de pauvreté et parlementaires à une simulation.

Le Collectif met à l'aide sociale pour une petite heure 16 des 29 députéES du parti au pouvoir et de l'opposition qui se présentent : chaque députéE reçoit une étiquette avec son statut à l'aide sociale, une prestation en argent de Monopoly, une liste de dépenses fixes et une liste de besoins à pourvoir. Ils et elles doivent examiner ce qui leur reste après avoir payé les dépenses fixes, réfléchir comment ils et elles vont se débrouiller pour couvrir leurs besoins et poser sur une planche de simulation qui représente un mois à l'aide sociale une pierre rouge sur le jour où ils et elles pensent passer le seuil du zéro dollar en poche. Un député n'en a plus le 4 du mois. Personne ne se rend plus loin que le 14 du mois. Ceci sans compter les obstacles que la vingtaine de personnes en situation de pauvreté présentes leur dressent sur leur chemin. Ensuite le Collectif demande aux députéES de couper 5\$ de plus dans leur budget, l'équivalent de la perte de pouvoir d'achat que causera la demi-indexation des prestations en janvier. Silence gêné. Aucun ministre n'est présent.

Les médias sautent sur l'affaire et interrogent le ministre de la Solidarité sociale.

Zoom 5

On en reparle à l'Assemblée nationale



Novembre et décembre 2004.

Cette expérience en marque plus d'unE. L'opposition décide de mener une bataille féroce contre l'adoption du projet de loi 57 et ses reculs. Au moment des débats sur l'adoption du principe, chaque députéE de l'opposition officielle vient tour à tour marquer son objection à l'adoption du principe par une prise de parole de 20 minutes. Parmi eux et elles, plusieurs font référence à l'expérience vécue lors du déjeuner du 10 novembre.

«... Cet exercice-là,[...], ça m'a beaucoup interpellé, dit l'un d'eux, Richard Legendre, et ça a suscité chez moi une réflexion et une interrogation, je vous dirais bien franchement: Est-ce qu'au Québec on veut vraiment faire preuve de solidarité sociale? Dans ce monde de très, très grande richesse, voulons-nous vraiment nous assurer que chaque citoyenne, chaque citoyen puisse couvrir ses besoins essentiels, se loger, se nourrir, se vêtir? Je crois que oui, je crois que oui, je crois qu'il y a une forte majorité de Québécoises et de Québécois qui veulent que l'on fasse preuve de justice sociale et de solidarité sociale. Le faisons-nous? Pas vraiment, pas suffisamment, pas complètement, sûrement pas à 533 \$ par mois. Alors, pourquoi on ne le fait pas?»



À peu près au même moment, le Collectif présente une déclaration «Pour une sécurité du revenu couvrant les besoins dans les droits et la dignité», signée par plus de 4000 personnes et 500 organisations, à deux députéEs, représentant chacun des partis siégeant à l'opposition, et à une chaise vide, représentant le parti au pouvoir qui n'a pas permis à ses députéEs de venir la recevoir.

La déclaration est lue en chambre. Les signataires ont indiqué leur occupation, ce qui montre l'étendue et la variété des appuis qui viennent de personnes présentant toutes sortes de situations matérielles et professionnelles dans l'échelle sociale.

Le 13 décembre 2003, c'est le deuxième anniversaire de l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, que le gouvernement persiste à enfreindre. Le Collectif prend les services de sécurité de l'Assemblée nationale au dépourvu en occupant avec une cinquantaine de personnes la cafétéria de l'Assemblée pour y tenir une «session d'urgence du Parlement de la rue». Il manifeste ainsi son objection à l'adoption imminente du projet de loi sur l'aide sociale. Pendant ce temps, en chambre, les députéEs discutent d'une motion sur l'anniversaire de la loi sur la pauvreté. L'opposition essaie de gagner du temps pour empêcher le gouvernement d'utiliser la procédure du bâillon pour adopter à toute vapeur une série de projets de loi. Le lendemain, il se confirme qu'il y aura bel et bien un bâillon, mais que le projet de loi 57 sur l'aide sociale n'en fera pas partie. Ceci remet l'adoption du projet de loi à dans quelques mois et laisse peut-être du temps au mouvement citoyen dans sa recherche d'appuis pour réclamer mieux.



Le 1^{er} janvier 2005, la situation des plus pauvres empire. Leur prestation d'aide sociale n'est indexée qu'à demi, les coupures correspondant aux modifications au règlement de l'aide sociale commencent à leur être appliquées. Nous sommes renduEs là, devant un mur de préjugés, comme l'illustre une affiche produite par une artiste de Montréal en solidarité avec le Collectif. La suite reste à vivre.

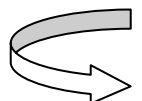
(À suivre...)



Dans ce contexte difficile qui montre à la fois le potentiel de la participation des personnes en situation de pauvreté, leur impact au plan de la sensibilisation et des consciences, les obstacles rencontrés à exercer une réelle influence sur les décisions publiques, la partie est loin d'être jouée. Que voulons-nous changer ? Est-ce qu'on avance ou qu'on recule ?

Et vous, qu'en pensez-vous ? Quels sont les défis pour avancer ensemble vers cet autre monde qui est possible ? Comment les choses se passent-elles chez vous ? Quels murs rencontrez-vous ? Quels espoirs ?

Voici ce que répondent les participantEs du Carrefour de savoirs sur les besoins essentiels, constamment associé à cette action citoyenne en 2004.



Qu'est-ce qu'on veut changer ?



Renaud : Les rapports de forces. L'idée c'est d'inclure les gens concernés dans les débats qui concernent leur avenir. Et c'est pour ça qu'il faut changer les rapports.

Danielle : Dans tout ce qu'on entreprend, ce que je voudrais changer, c'est que ça se réalise un jour. Voir un peu le bout du tunnel de ça. Voir un peu de bonheur là-dedans. J'aimerais ça qu'on verrait un peu de bonheur dans ça.

Rachel : On est dûEs pour ça !

Jean : On veut changer les préjugés. C'est en changeant les préjugés qu'on va avoir le plus de facilité à se faire comprendre et à se faire aider.

Rachel : Je sais pas si on peut changer les préjugés. Si on change les préjugés, ça les remplace par d'autres. Il faut les enlever.

Gabrielle : Si on veut enlever les préjugés, il faut changer les consciences. Je voudrais que toutes les couches de la population soient capables de se poser la question de leur bonheur. Que les gens cessent de considérer le bien-être de l'autre en face comme une menace au sien. Il y a comme une résistance à l'amélioration des conditions de vie des personnes. C'est comme si c'était perçu comme une menace. Les personnes qui sont à même de changer les choses, et les lobbys qui sont contre, c'est pas des gens pour qui ça changerait quelque chose, mais on dirait que c'est une épouvantable menace.

Gilles : Sais-tu pourquoi ils voient ça comme une menace ? C'est parce qu'ils ont peur de perdre leur pouvoir.

Lucienne : Avoir une pensée plus positive dans le déroulement de ce qui va se passer cette année.

Martine : Travailler pour changer ma liberté. Si chacun travaillait pour sa liberté personnelle, il me semble que se libérer, ça changerait l'optique des choses.

Monique : Du visuel et du toucher, du concret dans le changement. Que les dirigeants soient plus sensibles dans leur façon de voir et de toucher la pauvreté. On paie la même chose qu'eux-autres, mais notre porte-feuille est pas le même. Sauf qu'eux-autres peuvent s'en permettre plus. Le premier ministre va-t-il voir la différence quand sa pinte de lait va augmenter de 50 ou 75 cents ? La personne qui a moins d'argent, elle ça la dérange.

Gabrielle : Je remettrais l'intelligence à la mode. Surtout pour les politiciens. Je ferais donner une note aux débats.

Marie-Anne : Je me demande s'il n'y aurait pas une sorte d'intelligence en particulier à remettre à la mode.

On ne sait plus qui : L'intelligence honnête. L'intelligence solidaire.

Jacques : Une intelligence sensée au lieu d'être insensée.

Gabrielle : Une bonne façon de savoir si on est ou non une poule pas de tête, c'est de se demander «pourquoi». Si le gouvernement se demandait «pourquoi» à chaque fois qu'il fait ou pas quelque chose, les choses pourraient pas être comme elles sont présentement. Ça compte pour tout le monde. Pour nous aussi. Si on se demande pas «pourquoi», on suit la vague.

Marie-Anne : C'est trop simple pour être compliqué.

Est-ce qu'on avance ou on recule ?



Gabrielle : C'est pas nous qui reculons.

Monique : On avance à tout petits pas, mais on avance.

On ne sait plus qui : Pour reculer ou avancer, il faut savoir si on a un objectif. Si on a un objectif pis qu'on y tient, on recule pas. Le gouvernement s'en éloigne. Mais nous on recule pas.

De même : Si le gouvernement décide qu'on avancera pas à la même vitesse que les autres, on recule.

Monique : Je remarque dans mon entourage que les gens s'aperçoivent des choses qu'on a fait changer. C'est grâce à vous-autres que ces choses ont changé, qu'ils me disent. Vous avez eu l'audace et le culot de faire ça, a dit mon entourage.

Renaud : Tu leur diras que si vous vous joignez à nous, ça va changer plus vite.

Monique : C'est ça que je leur dis. C'est en faisant les petits gestes qu'on fait, même si ça semble apporter peu, que ça vient à changer.

On ne sait plus qui : C'est notre part du pouvoir.

Gabrielle : Ça s'appelle prendre part.



Quelques précisions sur l'histoire du

Collectif

pour un Québec sans pauvreté



Un temps de construction de 1998 à 2002

Au Québec, de 1998 à 2002, un large mouvement citoyen formé en collectif, avec une forte participation de personnes en situation de pauvreté a conduit le gouvernement et le parlement à adopter la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, une loi visant à «tendre vers un Québec sans pauvreté».

La loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2002 va moins loin, mais dans le même sens que la proposition de loi élaborée par ce mouvement.

Elle impose notamment de rejoindre en dix ans les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres et d'améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Elle dit que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir et qu'une responsabilité de la société est en cause.

Elle donne comme buts de lutter contre les préjugés, de protéger la dignité des personnes en situation de pauvreté, de réduire les inégalités, de favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté, et de promouvoir les solidarités dans la société.

Elle a comme orientations : la prévention, l'amélioration du filet de sécurité sociale, l'emploi, la mobilisation de l'ensemble de la société, la constance et la cohérence.

Elle impose la publication, deux mois après sa mise en vigueur, d'un plan d'action gouvernemental qui doit notamment apporter d'importantes améliorations au régime d'aide sociale qui régit la protection sociale des personnes sans ou avec très peu de revenus.

Elle impose la mise en place d'un comité consultatif auquel participeraient notamment des personnes en situation de pauvreté et d'un observatoire.

Une clause d'impact impose de faire état des impacts aperçus sur les revenus des personnes en situation de pauvreté de toute décision législative ou réglementaire.

Il y a eu dans ce processus un vrai pas en avant au Québec qui démontrait le pouvoir d'agir d'un mouvement citoyen déterminé et le potentiel d'influence d'une approche qui associe les personnes en situation de pauvreté au processus de mobilisation.

Un temps de résistance en 2003 et 2004

Les lois restent et les gouvernements changent. En 2003, les QuébécoisEs ont élu un gouvernement de droite qui a entrepris une série de destructions des acquis sociaux. Tout un test pour la détermination citoyenne !

En avril 2004, ce gouvernement a finalement publié, avec un retard de 11 mois, le plan d'action requis par la loi sur la pauvreté : il y avait dedans des pas en avant pour les familles et des reculs pour les personnes les plus pauvres, soit les personnes assistées sociales jugées sans contraintes sévères à l'emploi. On prévoit notamment n'indexer leurs prestations qu'à la moitié de la hausse du coût de la vie, histoire de les «inciter à l'emploi».

Puis en juin 2004, le ministre de la «Solidarité sociale» a déposé un projet de loi, le projet de loi 57 sur l'aide aux personnes et aux familles, qui remplacerait la loi en cours sur l'aide sociale. Ce projet de loi beaucoup critiqué va à contresens de l'esprit et de la lettre de la loi sur la pauvreté : il préconise une approche de régimes particuliers modulables en fonction des préférences, pour ne pas dire des préjugés du ministre, comme ce qui prévalait avant la première loi sur l'aide sociale en 1969. Celle-ci avait introduit le droit, peu à peu perdu, à la même couverture de ses besoins pour toute personne en manque de revenu. Le projet de loi 57 n'a pas encore été adopté, probablement parce qu'il est très critiqué, ce qui fait que la lutte continue sur ce point.

Par ailleurs le ministre a modifié, en pire, le règlement de la loi actuelle sur l'aide sociale qui détermine les conditions d'accès à l'aide.

Au premier janvier 2005, les personnes les plus pauvres au Québec se retrouvent donc plus pauvres avec un gouvernement qui multiplie les infractions à une loi sur la pauvreté pourtant votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Notons aussi que le comité consultatif et l'observatoire ne sont toujours pas en vigueur. Un enjeu qui se dégage est donc d'imposer l'application de la loi sur la pauvreté. Un recours juridique intenté par un groupe de défense des droits des personnes assistées sociales testera prochainement la solidité de la loi sur la pauvreté à cet égard. Un autre enjeu est de tenir bon et de durer, avec les personnes en situation de pauvreté, dans le travail de transformation du regard sur la réalité de la pauvreté, ses causes et ses solutions, à susciter dans la société pour en arriver à des changements en profondeur.

Le Collectif a comme membres une trentaine d'organisations québécoises populaires, syndicales, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs présents dans la plupart des régions du Québec.



**Collectif pour un
Québec sans
pauvreté**

165 de Carillon, local 309, Québec
(Québec), Canada, G1K 9E9.
Téléphone : (418) 525-0040.
Télécopieur : (418) 525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca.

**www.pauvrete.qc.ca
(pour nous suivre,
tout est là sur le site... !)**

Le 17 janvier 2005